

# ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mars 2019

---

DIVERSES DISPOSITIONS INSTITUTIONNELLES EN POLYNÉSIE FRANÇAISE - (N° 1696)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL25

présenté par  
M. Vuilletet, rapporteur

-----

### ARTICLE 4

Substituer à l'alinéa 15 les trois alinéas suivants :

« « V. – Pour l'application de l'article L. 1524-2 :

« « 1° Aux première et seconde phrases du premier alinéa et au deuxième alinéa, le mot :  
« régionale » est remplacé par le mot : « territoriale » ;

« « 2° Le dernier alinéa est supprimé. » »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.